

Diagnostic de performance énergétique

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre
(6.1.bis.public) bureaux, services administratifs, enseignement



BUREAU VERITAS

N° : 2359875/6/1 / 1
Valable jusqu'au : 27/09/2021
Nature de l'ERP: Bureaux
Année de construction : < 1975

Date de visite: 26/08/2011
Date d'établissement: 28/09/2011
Diagnosticteur : Roger ALVES- BUREAU VERITAS
16 boulevard Winston Churchill
21000 DIJON - DIJON
Tél. : 03 80 72 94 46
Email : roger.alves@fr.bureauveritas.com
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION Le Guillaumet 92046 PARIS LA DEFENSE CEDEX. Le N° du certificat est 1766449 délivré le 18/10/2007 et expirant le 18/10/2012.

signature_technicien

Adresse : UGAP - CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - 5, rue du Général Sarrail 25014 BESANÇON CEDEX
 Bâtiment entier Partie de bâtiment (à préciser) : LOCAUX UGAP 1^{er} et 2^{ème} étage
SHON : 1372 m² Surface utile : 1372 m²

Propriétaire :
Nom : UGAP BESANCON
Adresse : UGAP-CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES-5, rue du Général Sarrail
25014 BESANÇON CEDEX

Gestionnaire (s'il y a lieu) :
Nom : sans objet
Adresse :

Consommations annuelles d'énergie

Période de relevés de consommations considérée : 2008, 2009, 2010

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (TTC)
	détail par énergie en kWh _{EP}	détail par énergie en kWh _{EP}	
Bois, biomasse	-	-	-
Electricité	46630 kWh _{ep}	120305 kWh _{ep}	4918 €
Gaz	Gaz : 197145 kWh _{ep}	197145 kWh _{ep}	10918 €
Abonnements	-	-	452 €
TOTAL	243775 kWh _{ep}	317450 kWh _{ep}	16288 €

Consommations énergétiques (en énergie primaire)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure

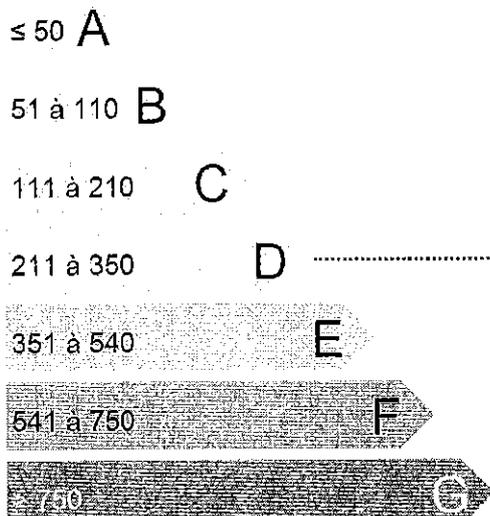
Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

Consommation estimée : 231,4 kWh_{EP}/m².an

Estimation des émissions : 36,5 kg_{CO2}/m².an

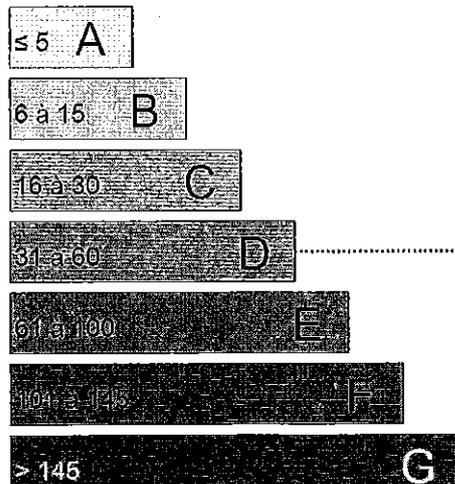
Bâtiment économe



Bâtiment

231,4
kWh_{ep}/m².an

Faible émission de GES



Bâtiment

36,5
kg_{éqCO2}/m².an

Forte émission de GES

Bâtiment énergivore

Diagnostic de performance énergétique

(6.1.bis.public)

Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation
Murs : Mur en pierre avec remplissage tout venant isolé(s) par l'intérieur 10 cm	Système de chauffage : Chaudière gaz installée entre 1988 et 2000	Système de production d'eau chaude sanitaire : Chauffe-eau électrique de 5 ans à 15 ans
Toiture : Plafond bois sous solives bois Combles perdus isolé(s) 20 cm	Système de refroidissement : Refroidissement 1 : Pompe à chaleur(divisé) - type split	Système d'éclairage : Eclairage 1 : Lampe à incandescence aux halogènes Eclairage 2 : Tube fluorescent
Menuiseries : Porte avec 30-60% de double vitrage -menuiserie métal Fenêtres double vitrage sans volet -lame d'air de 6 mm -menuiserie bois		Système de ventilation : VMC classique modulée >1983
Plancher bas : Nombre d'occupants :	Autres équipements consommant de l'énergie :	
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable*	0 kWh _{EP} /m ² .an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :		

* Part d'énergie produite par le(s) système(s)

Pourquoi un diagnostic dans les bâtiments publics

- Pour informer l'usager, le visiteur ou l'occupant du bâtiment public,
- Pour sensibiliser le gestionnaire et lui donner des éléments d'information pour diminuer les consommations d'énergie,
- Pour permettre la comparaison entre les bâtiments, et susciter une émulation entre les différents opérateurs publics, les inciter au progrès et à l'exemplarité en matière de gestion ou de travaux entrepris.

Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour en disposer, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien indiqué.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

Commentaires :

Diagnostic de performance énergétique

(6.1.bis.public)

CONSEILS POUR UN BON USAGE

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans les bâtiments publics de bureaux ou d'enseignement : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

Gestionnaire énergie

- Mettre en place une planification énergétique adaptée à la collectivité ou à l'établissement.

Chauffage

- Vérifier la programmation hebdomadaire jour/nuit et celle du week-end.
- Vérifier la température intérieure de consigne en période d'occupation et en période d'inoccupation.
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

Ventilation

- Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez les chauffe eau pendant les périodes d'inoccupation.
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

Confort d'été

- Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

Eclairage

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel. Eviter d'installer les salles de réunion en second jour ou dans des locaux sans fenêtre.
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.
- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

Bureautique

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors de l'inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.

- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées par étage) ; les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

Sensibilisation des occupants et du personnel

- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le midi et le soir en quittant les locaux.
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires dans les bureaux ou les salles de classe.

Compléments

Diagnostic de performance énergétique

(6.1.bis.public)

RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire les consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie de bâtiment.

Mesures d'amélioration	Commentaires
Envisager la mise en place d'un système d'eau chaude sanitaire solaire.	
Remplacement du simple vitrage par du double vitrage peu émissif avec des menuiseries à rupture de pont thermique.	<i>Commentaires : Des menuiseries à rupture de pont thermique amélioreront confort et isolation. Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air.</i>
Envisager l'installation d'une ventilation double flux (réchauffe l'air neuf grâce à l'air vicié extrait)	<i>Commentaires : Ce système de ventilation permet de réaliser des économies importantes sur le chauffage en récupérant jusqu'à 90% de l'énergie contenue dans l'air vicié extrait.</i>

COMMENTAIRES :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour plus d'informations :

www.logement.gouv.fr, rubrique performance énergétique

www.ademe.fr

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

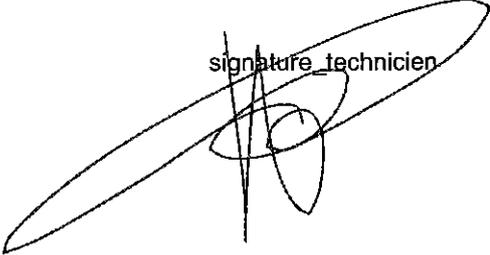
Je, soussigné ALVES Roger, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.

signature technicien



CERTIFICAT DE COMPETENCES

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Artisanal

Monsieur Roger ALVES

Bureau Veritas Certification a certifié que les compétences de la personne concernée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessus puis en application des articles L231-6 et R 271-1 du Code de Construction et de l'Habitation et soumis aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostic techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Référence des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Amiante	21 novembre 2006 (JO 6 décembre 2006)	18/10/2007	18/10/2012
Plomb	21 novembre 2006 (JO 6 décembre 2006)	31/10/2007	31/10/2012
Termites	20 octobre 2006 (JO 11 novembre 2006)	18/10/2007	18/10/2012
DPE	15 octobre 2006 (JO 27 octobre 2006)	18/10/2007	18/10/2012
Gaz	8 avril 2007 (JO 26 avril 2007)	18/10/2007	18/10/2012
Electricité	8 juillet 2008 (JO 23 juillet 2008)	10/11/2009	10/11/2014

Date de certification originale et expiration: voir ci-dessus

Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au: voir ci-dessus

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site: www.certification.bureauveritas.fr

Date : 19 janvier 2009
Numéro de certificat : 1766449

Bruno LABARRE
Directeur Général

BUREAU VERITAS CERTIFICATION 22, AVENUE JOSEPH PERRON, 92015 LA GARENNE CEDEX 13 01 47 05 87 11 (téléphone)
BUREAU VERITAS CERTIFICATION 22, AVENUE JOSEPH PERRON, 92015 LA GARENNE CEDEX 13 01 47 05 87 11 (fax)

ATTESTATION D'ASSURANCE



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE CONTRAT : HA RCP0084283

LE PRENEUR D'ASSURANCE

Souscripteur : BUREAU VERITAS
 8771 BOULEVARD DU CHATEAU
 92200 NEUILLY SUR SEINE

Assuré : BUREAU VERITAS

LES CONDITIONS DE GARANTIE

Catégorie : Assurances Professionnelles by Hiscox : Diagnostiqueurs Immobilier

ACTIVITES DE L'ASSURE

Activités de diagnostics Immobiliers dont notamment :

Diagnostic de performance énergétique visé aux articles L 134-1 et suivants du CCH

Ainsi que toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil aux clients, découlant directement des missions de Diagnostic ci-dessus, et ce y compris les estimations financières liées aux propositions de solutions techniques formulées par l'Assuré.

PERIODE DE VALIDITE

La présente attestation est valable pour la période du 01 Janvier 2011 au 31 Décembre 2011.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des termes et limites du contrat auquel elle se réfère.

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE et/ou RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON

(Les garanties s'appliquent par sinistre et par année d'assurance.)

Montant des garanties	1 000 000,00 Euros
Dont :	
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	1 000 000,00 Euros

Fait à Paris, le 11/01/2011
 Pour les Assureurs

11/01/2011 10:25
 RCP0084283

Adresse postale : 12, quai des CURYTES 33106 Bordeaux - Tél : 0910 50 20 10 - Fax : 0910 00 71 02
 Siège social : 19, rue Louis le Grand - 75002 Paris - N° CRIAS 07 036 729
 S.A.R.L. au capital de 9 512 715 Euros - R.C.S Paris B401 421 090 0029 - N° TVA Intracommunautaire FR03401121090
 Page 1 / 1